Gestion des événements

Le module d'événements est, à une petite exception près, identique au module de cours. Ce lien vous permet d'accéder à la page du module de cours avec une description détaillée des différentes fenêtres et champs : Cours et gestion d'événements

Dans le module d'événements, on peut **pas de** Limites HCP dans l'onglet **GROUPE DE PERSONNES** définir un groupe de personnes. Ces données ne sont pas nécessaires pour un événement. Le bouton **Définir les limites du HCP** est absent du module Événements.

Autorisation en fonction des participants à l'événement / ressource Timetable

PC CADDIE peut vérifier, lors d'autorisations de portes sur la base de ressources d'événements (Timetable), si la personne est autorisée à pénétrer dans la salle d'événement (participants à un événement).
Pour cela, toutes les salles de manifestation doivent également pouvoir être réservées séparément via le Timetable (créer une zone TT par salle). Le contrôle d'une réservation de personne dans le Timetable fonctionnait déjà de manière relativement simple, la nouveauté (11/2017) est que tous les participants à l'événement peuvent également être contrôlés si la salle a été réservée comme ressource dans le TT à partir d'un événement (les participants à l'événement ne sont en effet pas tous réservés individuellement dans le TT, mais seulement la ressource au sein de l'événement).

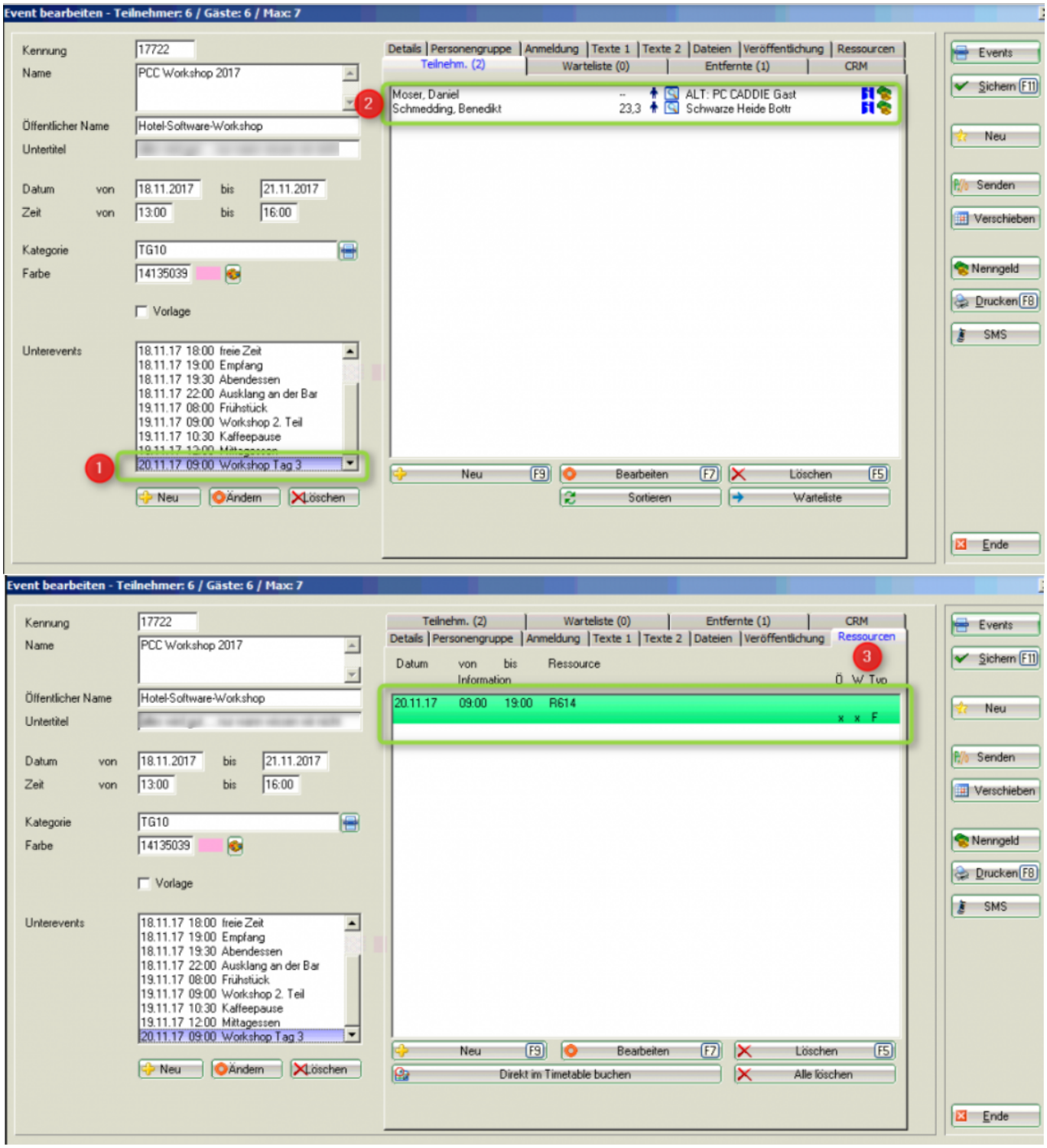
Exemple : les portes des salles de séminaire sont équipées de lecteurs de cartes via PC CADDIE et seules les personnes qui participent au séminaire doivent être autorisées à entrer dans la salle de séminaire. Ce contrôle peut se faire automatiquement, de sorte qu'il n'est pas nécessaire de définir manuellement les autorisations séparément pour chaque personne.

On peut aussi définir plusieurs lecteurs / salles avec des autorisations différentes, car un participant au séminaire dans la salle 611 ne peut pas entrer en même temps dans la salle 612.

Pour cela, des paramètres spéciaux sont nécessaires, veuillez vous adresser au support !

Une fois que toutes les autorisations ont été définies pour les lecteurs, que les zones Timetable ont été créées et que les paramètres spéciaux ont été définis, PC CADDIE vérifie l'autorisation d'accès dans la gestion des ressources d'un événement.

Voici un exemple d'événement :



1. sous-événement sélectionné, ici **Atelier jour 3**
2. participants autorisés pour la salle de séminaire dans laquelle cela se déroule
3. ressource sélectionnée (salle de séminaire 614) réservée de 9h à 19h

Daniel Moser et Benedikt Schmedding sont maintenant autorisés à entrer dans la salle de séminaire entre 8 heures et 20 heures (ci-dessus, dans le paramètre spécial pour la salle 614, nous avions défini que les participants étaient autorisés 60 minutes avant et 60 minutes après et la salle a été réservée de 9 heures à 19 heures).

Si des participants sont définis séparément dans le sous-événement, seuls ceux-ci sont autorisés. Si aucun participant n'est défini dans le sous-événement, les personnes autorisées sont celles qui

étaient présentes dans l'événement principal. **l'événement principal** ont été saisis comme participants !

ASTUCE : Même sans module d'événement, il serait possible de cette manière de vérifier simplement une réservation Timetable, si l'on souhaite par exemple qu'une personne entre dans le sauna avec sa carte, car celle-ci a une réservation pour le sauna dans le Timetable...

ATTENTION : Un blocage dans le TT, par exemple, permettrait également l'ouverture, bien que la personne elle-même n'ait pas été réservée. Il s'agit ici de compléter :